

MAIRIE
DE
NIEULLE-SUR-SEUDRE

DÉLIBÉRATION
séance du 04 avril 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **mardi 04 avril 2023 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 14 - Pouvoirs : 03
Date de Convocation : 28/03/2023

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, M. ANGER Gérard, Adjoints, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane et M. VIOLLET Geoffroy.

Absents excusés : Mme CHALONY Emmanuelle, M. RENOULEAUD Bruno et Mme TOBI Karine qui ont donné pouvoir respectivement à Mme CHEVALIER Ingrid, M. SERVENT François et Mme MORICE Élodie.

Secrétaire de séance : M. MANCEAU Michel.

Délibération n° **D23_03_07**

Objet **FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE "SALON DE COIFFURE"**
Vote du Compte Administratif 2022

M. le Maire s'est retiré de la salle de réunion du Conseil Municipal et n'a pas participé au vote du Compte Administratif du Budget Principal et des budgets annexes (boulangerie-supérette-salon de coiffure) de l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de M. Michel MANCEAU, Conseiller Municipal, Doyen d'âge de l'Assemblée,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022, présenté par M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **de voter** le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget annexe "salon de coiffure",
- **d'arrêter** ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	Prévus : 6 307,14 €	Dépenses	Prévus : 22 886,71 €
	Réalisés : 6 291,44 €		Réalisés : 281,57 €
	Restes à réaliser : 0,00 €		Restes à réaliser : 0,00 €
Recettes	Prévus : 6 307,14 €	Recettes	Prévus : 22 886,71 €
	Réalisés : 3 107,14 €		Réalisés : 9 662,69 €
	Restes à réaliser : 0,00 €		Restes à réaliser : 0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : Déficit - 3 184,30 €
Fonctionnement : Excédent 9 381,12 €
Résultat global : **Excédent global** **6 196,82 €**

Vote du Conseil Municipal :
Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le **06/04/2023**.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **06/04/2023**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Michel MANCEAU

Secrétaire de séance

François SERVENT

Maire